



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
Rencontre du 27 novembre 2024 à 18h30, au salon du personnel

No. Résolution

ÉTAIENT PRÉSENTS	
Mme Asmaa Hammoudi	Parent
Mme Jo Anie Tremblay	Parent
Mme Claudine Tremblay	Parent
Mme Julie Maheu-Houde	Parent
Mme Caroline Leblanc Dubé	Parent
M. Vincent Schoett	Parent
Mme Isabelle Dupuis	Enseignante
Mme Mélanie Turcotte	Enseignante
Mme France Simard	Technicienne en service de garde
Mme Stéphanie Gagnon (à distance)	Enseignante
PARTICIPAIENT ÉGALEMENT	
M. Mélissa Pilote	Directrice par Intérim
M Martin Colette	Directeur adjoint
ÉTAIENT ABSENTES	
Mme Mélanie Lavoie	Enseignante
Mme Catherine Saulnier	Enseignante-Substitut
Mme Sophie Brunet	Parent-Substitut
Mme Laetitia Ornella Ngouze Njokou	Parent-Substitut
Mme Sarah Guillemette	Personnel de soutien
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ	
1. Ouverture de la séance	
Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée par Mme Jo Anie Tremblay à 18h30.	
2. Adoption de l'ordre du jour	
La lecture de l'ordre du jour est effectuée par Jo Anie Tremblay. Il est proposé par Mme Caroline Leblanc Dubé d'adopter l'Ordre du jour avec les modifications suivantes :	
<ul style="list-style-type: none">- Le point 3 doit indiquer que c'est le procès-verbal de la rencontre du CÉ du 16 octobre 2024.- Le point 10.1 doit indiquer : Délai entre l'envoi de l'infolettre et l'inscription des enfants au service de <u>garde</u>.	
LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	

CE-131-24-25-12



CE-131-24-25-13

3. Suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du CÉ du 27 novembre 2024.

Mme Mélissa Pilote procède à la lecture du procès-verbal et Mme Isabelle Dupuis propose de l'adopter.

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points d'informations

Les formulaires de dénonciation de conflits d'intérêts ainsi que le Formulaire d'autorisation de divulgation de renseignements – pour la présidence et la représentante au comité de parents du CSSP ont été distribués pour être signés par les membres du CÉ concernés.

5. Points de décision du conseil

5.1 Mode de vie: Règles de conduite et des mesures de sécurité:

Mme Mélissa Pilote explique les documents des règles de conduite et mesure de sécurité qui se trouvent dans les agendas des élèves et demande aux membres de CÉ s'ils sont au bon niveau de détails pour l'ensemble des parents. Mme Claudine Tremblay propose de laisser le temps de relecture détaillée et l'ensemble des présents sont du même avis.

Mme France Simard présente les règles du service de garde et explique les critères de retrait de service de garde en cas de pénurie. Il sera ajouté une mention devant l'option de frais impayés "sauf exception approuvée par la direction". Pour la partie de départ de service de garde, nous regardons le cas des élèves inscrits au service de garde pour le midi mais qui arrivent avec une autorisation spéciale par courriel ou dans l'agenda de sortir pour le lunch à l'extérieur, il est entendu que Mme Claudine Tremblay va entamer la rédaction d'une lettre pour l'ensemble des parents expliquant que si l'enfant est inscrit au service de garde ou de dîneurs pour le midi, il est tenu de rester à l'école et qu'il ne peut sortir de l'école qu'avec l'accompagnement d'un adulte, cette lettre sera confirmée par la suite avec l'équipe école et que Mme Mélissa Pilote la validera puis en fera la diffusion à tous les parents d'élèves.

Mme Claudine Tremblay propose l'approbation des règles de conduite et mesures de sécurité

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Demande d'exception à la politique alimentaire

Mme Mélissa Pilote explique que dans certains cas, l'équipe école peut déroger à la politique alimentaire à des occasions spéciales (halloween, Noël, St-valentin ...etc) en distribuant aux enfants des bonbons, chocolats ou autres aliments.

CE-131-24-25-14



CE-131-24-25-15

**M. Vincent Schoett propose l'approbation de la demande d'exception
LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3 Principes d'encadrements relatifs aux contributions financières des parents

Mme Jo-Anie Tremblay et Mme Mélissa Pilote expliquent que le gouvernement envoie des mesures pour les sorties obligatoires à caractère culturel que les enfants doivent avoir chaque année en plus de mesures pour d'autres sorties.

Mme Mélissa Pilote indique que c'est le rôle du CÉ d'établir les principes d'encadrements par rapport à la contribution que les parents doivent déboursier pour les sorties scolaires et le matériel.

Mme Claudine Tremblay précise qu'il serait préférable que les sorties scolaires essaient d'éviter des activités récréatives communes (style Isaute, Funtropolis ...etc.)

Mme Mélissa Pilote propose de fixer un montant maximum qui serait requis aux parents et qui va inclure les frais de matériel en même temps que les sorties pour avoir une latitude de gestion des montants cependant Mme Mélanie Turcotte souligne que ça peut créer une inégalité selon les différents niveaux et leurs besoins d'utiliser des manuels et cahier ou bien des reproductions.

Mme Claudine Tremblay ainsi que plusieurs membres du CÉ font la demande à Mme Mélissa Pilote de pouvoir obtenir des données sur les 4 dernières années des frais de cahiers, de reproductions et de sorties ainsi que des données démographiques du nombre d'enfants par famille fréquentant l'école afin d'analyser adéquatement les plafonds qui pourraient être possiblement discutés et approuvés à la prochaine rencontre.

Mme Mélissa Pilote propose d'amender le document actuel pour ajouter une mention proposant que si l'activité est payée par l'école, on se contente d'informer le parent et non pas de demander de permission vue que ces sorties sont considérées comme faisant partie du cursus. Elle précise par la suite que le CÉ doit préciser pour les cahiers scolaires qui sont demandés par les enseignants un taux d'usage acceptable est à préciser.

Mme France Simard apporte des corrections au tarif du service des dîneurs.

Ce point sera revu pour approbation au prochain CÉ.



CE-131-24-25-19

5.4 Reliquat de l'action collective sur les frais facturés aux parents. (7820\$)
Mme Mélissa Pilote explique que le montant de 7820\$ sera déposé dans le fond à destination spéciale qui est géré par le CÉ et détaille les règles légales d'utilisation qui ont été établies pour l'utilisation de ce montant.

Mme Mélanie Turcotte propose l'approbation du versement de ce montant

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Fond à destination spéciale – résolution pour l'argent actuel
M. Colette partage que plusieurs levées de fond qui ont été faites pour le module de jeux dans le passé ont permis de ramasser un montant et il en reste dans ce fond aujourd'hui 10 023 \$. La discussion s'ensuit pour l'utilisation de ce montant quand les modulaires seront retirés pour réaménager cet espace. Il est proposé de former une petite sous-équipe de consultation pour proposer des projets à cet effet.

6. Points de consultation

6.1 Contenu en orientation scolaire professionnelle et éducation sexualité
Sera ramené au prochain CÉ

6.2 Consultation des élèves par le conseil

L'année dernière, les élèves ont été consultés pour le sentiment de sécurité à l'école. Le CÉ est invité à proposer un sujet pour la consultation des élèves de cette année. Plusieurs membres proposent de consulter les élèves par rapport à l'aménagement de la cour d'école par suite du retrait des modulaires.

CE-131-24-25-16

Mme France Simard propose l'adoption de ce sujet

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Aide aux parents – 2499\$

Mme Mélissa Pilote explique que ce montant qui est prévu au budget de l'école peut être utilisé soit pour des services spécialisés (TES, orthopédago...etc.) ou pour organiser des activités d'aide aux parents. Plusieurs propositions sont discutées avec une préférence pour l'organisation d'une activité parents-enfants

CE-131-24-25-17

Il est proposé par Mme Isabelle Dupuis d'adopter la résolution



LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
7. Parole au représentant du comité de parents	Mme Julie Maheux-Houde et Mme Claudine Tremblay partagent les informations qui ont été partagées au dernier comité de parents.
8. Parole à la technicienne du service de garde	Mme France Simard explique que tout se passe bien au service de garde.
9. Parole au public	Aucun public présent à ce comité
10. Varia	<ul style="list-style-type: none">- Inscription au service de garde et infolettre : Il est proposé de mentionner en objet du courriel de l'infolettre quand une inscription au service de garde pour une journée pédagogique est incluse. À la dernière journée pédagogique le délai entre l'envoi de l'infolettre et la fermeture de l'inscription était trop court.- Bibliothèque : plusieurs points sont mentionnés sur le classement et l'état général de la bibliothèque. Ce sujet suscite beaucoup d'échanges pour le manque de parents bénévoles, le besoin d'organiser des sessions "blitz" de rangement et de classement des livres, de trouver un plan pour la rotation des livres ainsi que l'état de certaines étagères.- Traiteur : le résumé des discussions est qu'il faudrait penser à envoyer un sondage de satisfaction aux parents qui utilisent le service de traiteur Merenda après quelques mois du changement et de l'entrée en service de ce nouveau traiteur. Mme Asmaa Hammoudi enverra des propositions de questions à Mme France Simard pour que le service de garde en fasse l'envoi.
11. Vie d'école : Parole au personnel enseignant	Mme Mélanie Turcotte explique que le tout se passe bien au niveau du premier étage, Mme Isabelle Dupuis réitère le même constat. Le sentiment général depuis la diminution de nombre total d'élèves à l'école est que c'est plus agréable d'avoir plus d'espace dans les corridors et la cour d'école.



12. Levée de la séance

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mercredi, 29 janvier 2025, à 18h30.

Il est proposé par Mme Asmaa Hammoudi de lever l'assemblée à 21h12.

CE-131-24-25-18

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Direction : Mélissa Pilotte

Date :

___/___/___

Présidente : Jo Anie Tremblay

Date :

___/___/___